

Cours de Biologie aquatique pour les plongeurs - 2023 - Valais

Samedi 1^{er} juillet 2023



SubAqua des Iles - Sion

Samedi 1^{er} juillet 2023

08h30 Accueil : café – croissants au café-restaurant de l'Aéroport à Sion

09h00-09h30 Exposé « Les lacs et leurs environnements »
Marc Bernard, limnologue

09h45-10h15 Exposé « Biotopes et poissons »
Régine Bernard, hydrobiologiste

10h15 -10h45 Exposé « Petite faune, végétation et envahisseurs : plongées au fil des saisons »
Brigitte Lods-Crozet, hydrobiologiste

Questions et discussion générale

11h00-12h00 Découverte et observation d'échantillons de plantes aquatiques et petite faune. Présentation et remise du guide immergeable d'identification de la faune et flore des lacs.

12h00 Repas restaurant de l'Aéroport à Sion

13h30 Préparation aux plongées biologie aquatique (poissons, écrevisses, plantes aquatiques, petite faune invertébrée) aux Iles à Sion.

14h00 Plongée « Découverte d'un milieu aquatique ». Récolte d'échantillons.

15h30 Observation et détermination (sous loupe de terrain) des échantillons récoltés plantes aquatiques, petite faune invertébrée. Discussion sur les espèces de poissons rencontrées.

17h30 Apéritif et échanges cabane du SAI aux Iles à Sion
Raclette.

Plongée (de nuit - facultative) « Découverte de nos écrevisses »

Cours ouvert à tous les plongeurs autonomes et apnéistes, organisé en collaboration avec la FSSS et la CMAS.CH (considéré comme une formation continue). Une attestation de participation est fournie.

Pour tous renseignements et inscriptions : <https://www.subaqua-sion.ch/FR/>

Marc Bernard tel. 079 628 36 21 / Brigitte Lods tel. 078 708 34 04

Frais du cours : CHF 120.- pour les membres de la FSSS et CHF 140.- pour les non-membres (ce prix comprend toutes les prestations pendant le week-end, sauf logement, boissons et autres extras)

Nombre maxi de plongeurs pour le cours : 20



CMAS 
swiss diving



Cours de Biologie aquatique pour les plongeurs - 2023 - Valais

Samedi 1^{er} juillet 2023



SubAqua des Iles - Sion

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Un formulaire par personne.

Merci de le compléter et de l'envoyer par email à : cram.bernard@gmail.com

Nom :

Prénom :

Adresse :

NPA, Localité :

Email :

Date de naissance :

Niveau de plongée :

Nombre de plongées :

Membre de la FSSS :

Remarque :

Prendre avec vous : Cartes et / ou licence de plongée FSSS, carnet de plongée et un certificat médical daté de moins d'une année.

1 bulletin d'inscription par personne à renvoyer **avant le 30 mai 2023** (places limitées - inscriptions faites selon ordre d'arrivée) ou par mail à cram.bernard@gmail.com

Prix de la journée de formation : CHF 140.- par personne ou CHF 120.- Pour les membres de la FSSS, ce prix comprend toutes les prestations sauf logement, boissons et autres extras.

Il est demandé **CHF 50 d'arrhes** lors de l'inscription.

Banque Cantonale du Valais 1951 Sion CH 75 0076 5001 0086 0061 0 – Sub Aqua des Iles - 1950 Sion.

Le solde (CHF 90.- ou 70.- si FSSS) devant être réglé au plus tard le 24 juin 2023 (7 jours avant le début du cours).

Je déclare avoir lu et accepte les conditions générales du cours de biologie aquatique du SAI 2023

Date et signature

Le SAI, Sion le 21 mars 2023.



Conditions générales – Cours biologie aquatique du SAI 2023

Inscriptions

L'inscription au cours de biologie aquatique du SAI doit se faire par écrit via le formulaire d'inscription joint au programme du cours. Elle est définitive dès sa réception par le Secrétariat. L'inscription et le versement de CHF 50.- d'arrhes ainsi que les conditions générales seront les composantes intégrantes du contrat entre le/la participant-e et le SAI. Le/la participant-e permet au SAI de donner à l'organisateur du cours ainsi qu'aux participant-e-s l'ensemble des données qu'il/elle lui a transmises à l'inscription.

Conditions de participation requises

Une bonne santé et condition physique, un certificat d'aptitude à la plongée de moins d'un an est requis lors du début du cours. Un équipement de plongée approprié en eau froide et le niveau de plongeur autonome ou apnéiste responsable sont exigés pour les plongées. Les plongées seront toutes réalisées dans les limites de la courbe de sécurité (sans palier) avec une profondeur maximale de 20 m. L'organisateur du cours peut exclure avant ou durant l'événement le/la participant-e qui ne suit pas ou ne remplit pas les conditions mentionnées ci-dessus. Le/la participant-e doit suivre strictement les instructions des organisateurs. Dans le cas contraire, il/elle peut être exclu-e. En cas d'exclusion pour les raisons susmentionnées, la totalité du prix est due, aucun remboursement ne sera donc effectué.

Prestations

Dans le prix sont inclus les repas (selon le programme détaillé), ainsi que les frais des enseignants et accompagnateurs. Le logement, les boissons, collations supplémentaires et les éventuels frais de transports sont à la charge du/de la participant-e.

Conditions de paiement

La totalité du prix est à régler au SAI conformément aux conditions de paiement figurant sur la facture, mais dans tous les cas avant le début de l'événement. Si le montant n'est pas versé dans le délai imparti, le SAI peut dissoudre le contrat et exiger des frais d'annulation (voir ci-dessous).

Nombre de participants

Pour chaque événement, un nombre minimal de participant-e-s est requis (peut être demandé au Secrétariat). Si le nombre minimal de participant-e-s n'est pas atteint, le SAI peut annuler l'événement dès que le délai d'inscription est écoulé. Les frais payés seront remboursés aux participant-e-s. Toute autre réclamation est exclue.

Désistement du client

L'annulation de la participation au programme de formation doit être notifiée par écrit (courriel ou courrier postal). Si un-e participant-e renonce **jusqu'à 15 jours avant le début du cours/es**, un montant de CHF 50.- pour les frais administratifs seront facturés. **En cas de non-participation** à l'événement réservé, le SAI établira une facture comme suit : A l'inscription ou au plus tard 30 jours avant le début du cours : CHF 50.- et 7 jours avant le début : 100 % du prix.

Frais d'annulation et autres assurances

La conclusion d'une assurance pour frais d'annulation est à la charge du participant. Chaque participant-e devrait disposer d'une couverture d'assurance complète en cas d'accident et maladie, incluant une couverture des frais de sauvetage.

Modifications du programme

Le SAI se réserve le droit de modifier le programme et les prix avant la conclusion du contrat. Ces modifications seront transmises dès inscription.

Les changements de programme après l'inscription et avant le début de l'événement ne sont pas exclus. Le SAI informera aussi vite que possible des changements et de leurs répercussions sur le prix.

Des changements de programme pendant l'événement peuvent être nécessaires pour des raisons météorologiques, pour d'autres raisons objectives ainsi que pour des raisons de sécurité. Le SAI est autorisé dans un tel cas à réaliser l'événement à un autre endroit, le contrat est dans ce cas correctement rempli.

Interruption de l'événement

En cas d'interruption prématurée d'un événement de la part du/de la participant-e, aucun remboursement n'est possible. En cas d'interruption d'un événement par le SAI, les frais de nourriture et des enseignants, etc. non utilisés seront remboursés.

Responsabilité

Les plongeurs ou apnéiste inscrits au cours de biologie aquatique du SAI plongent sous leur propre responsabilité. Le SAI est responsable dans le cadre de ces conditions générales et dispositions juridiques. Sont réservés les accords internationaux et lois nationales comportant d'autres limitations ou exclusions de responsabilité. Aucune responsabilité n'existe pour les objets de valeur, appareils photos ou vidéo, etc., moyens de télécommunication, argent comptant, cartes de crédit, etc. Le déroulement de l'événement selon l'horaire ne peut être garanti. En cas de non-respect des horaires, les conséquences des éventuels retards sont exclues de la responsabilité.

Pour les responsabilités hors contrat, les accords internationaux et les lois nationales sont déterminants. Dans le cas où d'autres limitations ou exclusions de responsabilité ne seraient pas contenues dans ces conditions générales, les lois nationales et accords internationaux font foi.

Les limitations et exclusions de responsabilité susmentionnées s'appliquent également aux encadrants. Dans le cas où ces dispositions juridiques ou accords internationaux contiendraient d'autres limitations ou exclusions de responsabilité, ce sont ces dernières qui priment celles figurant dans les présentes conditions générales.

Droit applicable et juridiction

Le droit suisse est applicable. Pour les actions en justice, le siège statutaire du SAI, à Sion, vaut.

Le SAI, Sion le 22.03.2023